## FLASH D'INFORMATION RH

## 18 juin 2021

Ce flash informe les salariés de la société Latécoère SA en France dans le cadre du projet de réorganisation annoncé le 25 septembre 2020.

La phase de propositions de modifications de contrat de travail est maintenant terminée. Les salariés n'ayant pas retourné leur avenant signé dans le délai de 1 mois suivant la réception du courrier en lettre recommandée sont considérés comme ayant accepté la modification.

La phase de reclassement a maintenant débuté pour les salariés refusant leur modification de contrat, et pour les salariés désignés par les critères d'ordre comme impactés par une mesure de licenciement.

La liste des postes vacants leur a été envoyée par courriel avec accusé de réception, les salariés disposent d'un délai de 15 jours pour présenter leur candidature à un ou des poste(s) disponibles sur la bourse à l'emploi à travers le « coupon-réponse » joint au courriel.

Le salarié intéressé par un ou plusieurs postes disponibles devra retourner, à la Direction des Ressources Humaines, dans ce délai de 15 jours, le « coupon-réponse » en précisant par ordre de choix le ou les postes sur lesquels il souhaite se positionner. Seul le « coupon-réponse » vaut candidature sur le ou les postes.

Au terme des 15 jours, début juillet, il appartiendra à la Société de vérifier la compatibilité du ou des poste(s) sur le(s)quel(s) le salarié a candidaté avec son profil professionnel, et d'informer les salariés sur les suites de leurs candidatures. Un entretien pourra avoir lieu, le cas échéant.

Nous vous rappelons que la liste des postes vacants est consultable sur la page d'information https://www.latecoere.aero/RHinfo/ (rubrique « Bourse interne à l'emploi »), ainsi que sur Passenger, auprès de vos RH ou de vos managers. Cette liste est également affichée sur chacun des sites.

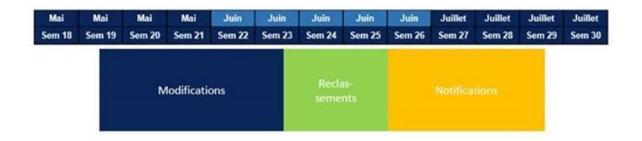
Nous vous informons qu'une <u>information collective animée par BPI se</u> <u>déroulera le mardi 22 juin</u>. L'objectif est de présenter le dispositif d'accompagnement proposé par BPI lors du congé de reclassement.

Ces réunions se dérouleront, par skype, aux horaires suivants :

- Le matin de 9h30 à 10h30
- L'après-midi de 14h à 15h

Pour les sites de Gimont, Périole et Montredon la réunion se déroulera selon les modalités définies par site. Vos RRH de proximité vous communiqueront les détails.

Pour rappel, les premières notifications de licenciement interviendront au cours des deux premières semaines de juillet.



## Pourquoi recevez-vous ce flash d'information?

Vous recevez cet e-mail car vous êtes salarié(e), intérimaire ou stagiaire du groupe Latécoère en France (sociétés LATelec SAS et Latécoère SA). Vous pouvez demander à recevoir ces flashs d'information directement sur votre e-mail privé en adressant votre demande à RHinfo@latecoere.aero, et en précisant votre nom, prénom, site de rattachement et matricule. Toute autre demande adressée à cet e-mail ne pourra pas être traitée. Pour toute question, rapprochez-vous directement de votre manager. Retrouvez également ces flashs d'information sur la page web <a href="www.latecoere.aero/RHinfo">www.latecoere.aero/RHinfo</a> (accessible depuis tout appareil). Toute diffusion externe est prohibée.

## **LATÉCOÈRE**